LE MASSACRE DE VASSY D'APRÈS UN MANUSCRIT TIRÉ D'UN...

Horace Gourjon



LE MASSACRE DE VASSY

D'APRÈS

UN MANUSCRIT TIRÉ D'UN COUVENT DE VASSY.

PAR HORACE GOURJON,

Ministre de l'Evangile,

En elle a été trouvé le sang des saints et de tous ceux qui ont été mis à mort sur la terre.
(APOC. XVIII, 24.)

Sortez du milieu d'elle, mon peuple, de peur qu'ayant part à ses péchés, vous ne soyez frappés de ses plaies.
(APOC. XVIII, 4)

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE.

PARIS.
LIBRAIRIE DE L.-R. DELAY,
RUE TRONCHET, 2, PRÈS LA MADELEINE.

GENÈVE.
Mmes Ve BÉROUD ET SUZANNE GUERS.

1844.

LE
MASSACRE DE VASSY

D'APRÈS

UN MANUSCRIT TIRÉ D'UN COUVENT DE VASSY.

PAR HORACE GOURJON,

Ministre de l'Évangile.

> En elle a été trouvé le sang des saints et de tous ceux qui ont été mis à mort sur la terre.
> (APOC. XVIII, 24.)
>
> Sortez du milieu d'elle, mon peuple, de peur qu'ayant part à ses péchés, vous ne soyez frappés de ses plaies.
> (APOC. XVIII, 4.)

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE.

PARIS.
LIBRAIRIE DE L.-R. DELAY,
RUE TRONCHET, 2, PRÈS LA MADELEINE;

GENÈVE.
Mmes Ve BÉROUD ET SUZANNE GUERS.

1844

A MONSIEUR

GUILLAUME MONOD,

ANCIEN PASTEUR DE SAINT-QUENTIN.

—

Monsieur et très-honoré Frère,

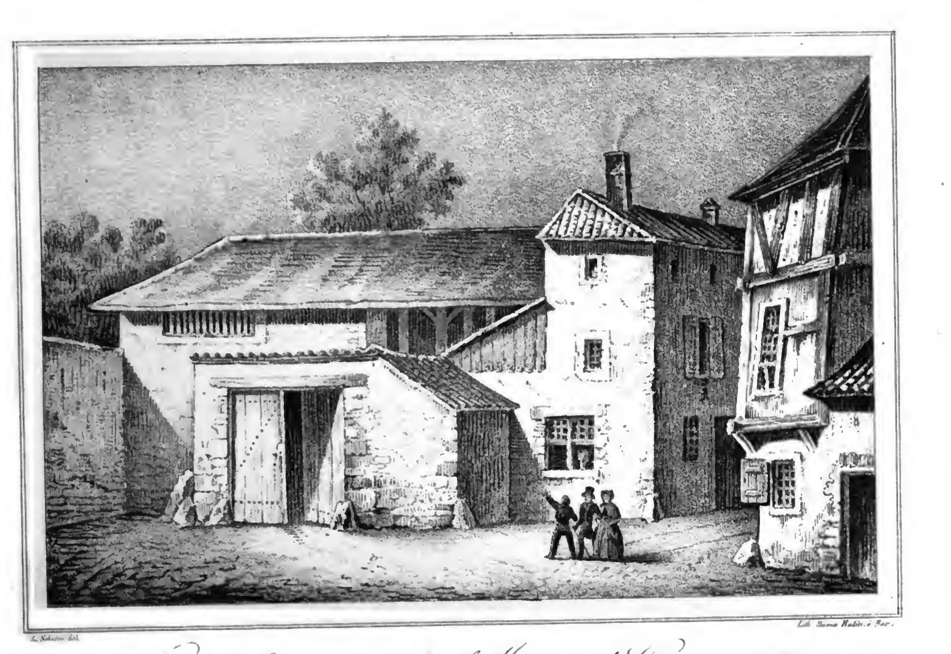
L'hommage que je viens vous faire de cet Opuscule est un faible témoignage de la reconnaissance et du respectueux attachement avec lesquels j'ai l'honneur de me dire,

Monsieur,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

HORACE GOURJON.

Bar-le-Duc, 22 octobre 1843.



Vue de la Grange où eut lieu le Massacre de Vassy en 1562.

AVANT-PROPOS.

Ce n'est point dans un esprit de vengeance, ni pour réveiller des haines religieuses, que nous venons rappeler le souvenir des souffrances de nos pères, et retracer une effroyable scène de la tragédie qui eut pour dénouement la scène plus effroyable de la Saint-Barthélemy. Nous voulons seulement prouver, dans l'intérêt de la vérité et dans celui de la charité, que l'Eglise qui a commis ce forfait n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ.

Quand un homme est amené devant les tribunaux sous une imputation de meurtre, les juges n'ont qu'une chose à faire : c'est de constater le fait qui leur est dénoncé. Ils recueillent, en présence du juri, toutes les dépositions qui tendent à confirmer ou à ébranler l'accusation ; ils soumettent au juri une question unique : « Le meurtre a-t-il été commis ? » et si la réponse est affirmative, ils prononcent la sentence de mort.

C'est cette méthode simple et facile que nous proposons ici aux catholiques qui cherchent à éclairer leur conscience, et qui veulent savoir ce qu'il faut penser de l'Eglise où ils sont nés. Nous la traduisons cette Eglise devant le tribunal de la justice divine, sous l'imputation d'avoir versé le sang innocent. Nous soumettons à tous les catholiques amis de la vérité, comme à un juri, cette question : « Le sang innocent a-t-il été versé ? » S'ils sont obligés de dire : « Oui, » ce n'est pas nous qui prononçons, c'est Dieu lui-même qui a prononcé dans l'*Ecriture :* « Elle a mérité la mort. »

La question que nous venons de poser renferme deux points à éclaircir :

1° L'Eglise romaine a-t-elle versé le sang ?

2° Si elle l'a fait, le sang qu'elle a versé était-il innocent ?

1° De ces deux points, le premier a déjà été décidé par un juri composé de tous les historiens catholiques. Nous n'en connaissons point qui nient que les hommes considérés par l'Eglise romaine comme dépositaires de l'autorité spirituelle aient fait répandre le sang des hérétiques.

Mais quand ce fait ne serait pas attesté par le témoignage

unanime des historiens, il le serait par le témoignage même du clergé romain. Des conciles et des papes ont érigé en principe qu'il faut exterminer les hérétiques.

Voici comment s'est exprimé le quatrième concile de Latran (le douzième des conciles œcuméniques), tenu à Rome, l'an 1215, sous Innocent III, et approuvé par ce pape :

« Que tous pouvoirs séculiers, sans distinction, soient engagés, et, au besoin, contraints par censure ecclésiastique à jurer qu'ils s'efforceront, avec un zèle véritable et de toute leur puissance, à exterminer de dessus les terres soumises à leur juridiction tous hérétiques dénoncés par l'Eglise (*exterminare universos hæreticos*) : qu'un chacun, dès qu'il aura été revêtu de quelque pouvoir spirituel ou temporel, soit tenu de prêter ce serment.

» Si le seigneur temporel, requis et averti par l'Eglise, néglige de purger ses terres de cette souillure hérétique, qu'il soit excommunié par le métropolitain et les autres évêques provinciaux ; et si, après le laps d'une année, il se trouve qu'il a dédaigné de fournir satisfaction, que le cas soit mandé au souverain pontife, afin que celui-ci délie ses vassaux de leurs devoirs de fidélité envers lui, et donne ses terres à des catholiques qui, après avoir exterminé les hérétiques (*exterminatis hæreticis*), soient possesseurs de ces terres sans aucune contradiction, et les maintiennent dans la pureté de la foi. Les catholiques qui auront pris la croix pour exterminer les hérétiques (*ad hæreticorum exterminium*), jouiront des mêmes indulgences et du même saint privilége que ceux qui vont au secours de la terre sainte.[1] »

Et afin qu'on ne puisse pas croire que, dans la pratique, les papes soient restés au-dessous de ce qu'ont été leur théorie et leurs projets, nous citerons encore un fait qui suffirait tout seul pour prouver que l'Eglise romaine a approuvé le meurtre commis en son nom. C'est le suivant :

« A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, le pape Grégoire XIII fit chanter un solennel *Te Deum* dans toutes les églises de Rome ; il se rendit lui-même à Saint-Marc avec tout le sacré collége pour remercier Dieu solennellement de la grâce singulière qu'il venait de faire au Saint-Siége et à toute la chrétienté. Un jubilé universel fut publié par son autorité ; le canon du château Saint-Ange retentit au milieu de la fête du peuple, et on alluma des feux de joie dans toutes les rues. Un cardinal (Fabio Orsini) fut dépêché au roi de France pour le remercier de cette action héroïque. Ce n'est pas tout : Grégoire XIII, dans sa jubilation, fit frapper une médaille, qu'on

[1] Traduit de *Sacrorum conciliorum Collectio*, publié par Mansi, à Venise, en 1778, vol. XXII, p. 987.

voit encore aujourd'hui. D'un côté est la tête du pape, et de l'autre *un ange* qui extermine les huguenots ; et pour exergue : *Hugonotorum strages*, 1572.[1] »

2° Mais ces protestants qui furent massacrés par Charles IX[2] et Grégoire XIII, et ceux qu'a torturés le tribunal de l'Inquisition, et les illustres Réformateurs, condamnés par le concile de Constance, et, avant eux, les infortunés Albigeois,[3] étaient peut-être des criminels, ainsi que Rome l'a prétendu.

Pour nous assurer s'il en est ainsi, interrogeons, non le clergé, mais les catholiques sincères. Ils prononceront si tout ce sang versé était criminel ou innocent.

Ils l'ont prononcé. C'est le témoignagne de tous les historiens dignes de foi que l'on ne peut reprocher aux Albigeois, à Huss, à Jérôme, aux martyrs de la réformation, d'autre crime que d'avoir préféré l'autorité de Dieu et de sa parole à celle des hommes et de leurs traditions. Il n'y a point de différence entre le témoignage que l'histoire rend aux chrétiens que fit mourir Rome païenne et celui qu'elle rend aux prétendus hérétiques que fit mourir Rome papale. [4]

[1] Voy. de Thou, I, 53, p. 632. *Histoire de France pendant les guerres de religion*; par Charles Lacretelle. Paris, 1814, tom, II, p. 370.

[2] Charles IX mourut au château de Vincennes, le 30 mai 1574. Deux jours avant qu'il expirât, les médecins avaient fait retirer toutes les personnes de sa chambre, « hormis trois, savoir : Latour, Saint-Pris et sa nourrice, que Sa Majesté aimait beaucoup, encore qu'elle fût huguenote. Comme elle se fut mise sur un coffre, elle commençait à sommeiller ; ayant entendu le Roi se plaindre, pleurer et soupirer, s'approche tout doucement du lict, et, tirant sa custode, le Roi commença à lui dire, jettant un grand soupir et larmoyant si fort que les sanglots lui coupaient la parole : « Ah ! ma nourrice! ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres! *Ah! que j'ai suivi un méchant conseil! O mon Dieu! pardonne-les moi, s'il te plaist... Que ferai-je! je suis perdu, je le vois bien!»* Alors la nourrice lui dit : Sire, les meurtres soient sur ceux qui vous les ont fait faire. Mais de vous, Sire, vous n'en pouvez mais ; et puisque vous n'y prestez pas consentement et en avez regret, croyez que Dieu ne vous les imputera jamais, et les couvrira du manteau de la justice de son fils, auquel seul faut qu'ayez vostre recours; mais pour l'honneur de Dieu, que Vostre Majesté cesse de larmoyer. » Et, sur cela, lui ayant esté quérir un mouchoir, pource que le sien estait mouillé de larmes, après que Sa Majesté l'eut prins de sa main, lui fit signe qu'elle s'en allast et le laissast reposer. »

Ce roi qui tirait par les fenêtres de son palais sur ses sujets *huguenots*, ce monarque *catholique*, se reprochant ses mœurs, rendant l'âme au milieu des remords, en vomissant son sang, en poussant des sanglots, en versant des torrents de larmes, *abandonné de tout le monde*, seulement secouru et consolé par une nourrice huguenote!!! (*Châteaubriand*, œuvres complètes. *Panthéon littéraire*, Paris, 1837, tome I, p. 622, 623.)

[3] L'Église romaine a fait périr environ un million d'Albigeois dans le midi de la France, au commencement du XIII[e] siècle, dans *la croisade* d'Innocent III.

[4] On peut étudier ce parallèle d'une manière fort simple, dans un petit écrit intitulé : *Époques de l'Église de Lyon*, et publié, il y a environ vingt ans, à Genève. On y verra que le langage des martyrs de Lyon, au deuxième, au douzième et au seizième siècle, était absolument sem-

Les uns et les autres mouraient en glorifiant Dieu et en priant pour leurs bourreaux.

Aucun Français n'a reproché au poète d'avoir manqué à la vérité ou au moins à la vraisemblance historique, quand il a mis dans la bouche de l'amiral Coligny, parlant à ses assassins, ce beau vers :

Frappez, ne craignez rien, Coligny vous pardonne. [1]

Ce n'est point, avons-nous dit, le clergé romain qu'il faut interroger pour savoir si les hommes qu'il a condamnés étaient coupables. Mais nous aurions pu nous dispenser de cette précaution; car il suffit de son propre témoignage pour constater leur innocence : il suffit de lire le récit des procès intentés, et l'énoncé des sentences prononcées; il suffit d'ouvrir les statuts de l'inquisition et d'y chercher le catalogue *des crimes* qu'il évoque à son tribunal. On y verra qu'on peut être adorateur sincère de Jésus-Christ, citoyen fidèle, père de famille exemplaire, homme de bien dans tous les sens du terme, et, cependant, se trouver au nombre de ceux que Rome appelle dignes de mort. Aussi les inquisiteurs ont-ils quelquefois parlé très-honorablement de leurs victimes. [2]

Il est donc avéré, par les témoignages réunis non-seulement des historiens protestants, mais des catholiques et du clergé romain lui-même, que l'Eglise romaine a versé le sang innocent.

Nous nous bornons à ce seul fait. Nous laissons pour le moment de côté toutes les questions de doctrine qui ont été agitées

blable. Qu'importe, disait un protestant dans les chaînes, à la veille de son supplice, qu'importe que les pieds soient dans les fers quand la tête est dans les cieux.

Voici le rapport de deux personnages que Louis XII avait chargés de faire une enquête sur la secte des Vaudois ou Albigeois : « Nous n'avons trouvé aucune trace des crimes dont on les accuse; le dimanche est religieusement observé; les enfants sont baptisés selon l'usage de l'Église primitive, et instruits dans la foi chrétienne et dans les commandements de Dieu... » Le Roi, après avoir pris connaissance de ce rapport, s'écria : « Ce sont de plus honnêtes gens que moi et que le reste de mes sujets » (*Histoire des croisades contre les Albigeois*, par J.-J. Barreau et Daragon, 1840).

[1] Nous n'approuvons pas les protestants français d'avoir pris les armes pour se défendre : l'Ecriture n'autorisait point cela; mais aucune loi humaine n'a le droit de les condamner pour avoir repoussé par l'épée des concitoyens et des princes qui les assassinaient.

[2] On peut reconnaître les hérétiques à leurs manières, dit un célèbre inquisiteur : leur conduite est sage et retenue; aucun orgueil ne se montre dans leur habillement. Ce qui fait la force des Vaudois, c'est que, à l'exception de leur hérésie, ils mènent une vie plus sainte que les autres chrétiens ; ils imitent la vie et professent la doctrine des apôtres (*Histoire des croisades contre les Albigeois*).

et qui le sont encore entre elle et nous. Il n'est pas besoin, lorsqu'un homme est convaincu de meurtre, de prouver qu'il est menteur ou impudique, ou qu'il a commis d'autres délits moins graves; ce crime seul suffit pour que la société soit obligée de le rejeter de son sein. Il n'est pas besoin, si Rome est coupable de sang, de débattre avec elle des sujets de théologie, de la convaincre de mensonge ou d'hérésie : la première de toutes les hérésies, c'est le meurtre.

Elle se glorifie de son unité. Elle a raison, car jamais elle n'a désavoué ni désapprouvé le sang versé par elle et pour elle. Il appartient donc ce sang à tous les évêques, à tous les prêtres, à tous les religieux, à tous les laïques, qui proclament l'infaillibilité des papes ou des conciles; en la proclamant, ils sanctionnent ce qu'ils ont fait, ils s'associent à l'unité du sang.

Pourquoi l'Eglise de Rome n'a-t-elle pas le courage de renier son passé, de condamner ouvertement ce qui sera éternellement condamnable? — Elle ne le peut pas, parce que l'article de foi le plus fondamental dans cette église porte qu'un concile œcuménique, d'accord avec le pape, ne saurait rendre, en matière de dogme et de morale, que des décisions infaillibles. Or, des conciles réunissant ce caractère ont décrété que c'est un devoir pour les autorités civiles d'exterminer les hérétiques. Etrange et funeste position que cette Eglise s'est faite à elle-même, ou plutôt juste et terrible jugement de Dieu sur elle, puisqu'elle ne peut avouer que le meurtre et la perfidie sont contraires à l'esprit de l'Evangile, sans renoncer au fondement de sa foi. [1]Il lui faut adopter, justifier les oppressions, les violences, les spoliations, les persécutions, les meurtres, les incarcérations, les tortures, les empoisonnements, les bûchers, les proscriptions et les massacres, qu'un pouvoir toujours cruel et toujours plus implacable a suscités, soutenus et canonisés, depuis Wiclef et Jean Huss, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, et à ses suites, pendant plus de trois cents années, en Bohême, en Allemagne, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, en Hollande, en Portugal, en Espagne, en Italie et en France, et dans lesquels, *pour rendre service à Dieu*, comme avait prophétisé le *Seigneur Jésus*

[1] La position de l'Eglise protestante est bien différente. Elle croit que la parole de Dieu possède *seule* ici-bas l'*infaillibilité*. D'où il résulte que, lors même que les plus illustres docteurs de cette église pourraient être atteints et convaincus de tous ces crimes, de toutes ces hérésies dont les papes sont accusés par les conciles, la foi protestante n'en souffrirait aucun échec; elle serait aussi pure, aussi intacte que jamais; car les saintes Ecritures sont au-dessus de toute atteinte, au-dessus de toute violation. Les opinions d'un homme, quel qu'il soit, n'ont aucune autorité dans l'Eglise protestante, à moins qu'elles ne puissent s'appuyer sur la parole *infaillible* de Dieu (Hartley, *les Conciles, ou ce qu'il faut penser de l'Infaillibilité des Papes*, page 48 et suivantes).

(Jean XVI, 2), *la bête féroce* (ainsi la nomme l'Ecriture (Apoc., XIII, XXII, XXIII) *s'enivra du sang des saints*, et les fit périr par milliers de milliers, de tout rang, de tout sexe et de tout âge ! ! ! [1]

Nous savons, cependant, qu'il y a UN PEUPLE DE DIEU dans l'Eglise romaine. Comme les abeilles vont prendre du miel dans le calice même des fleurs empoisonnées, il y a des âmes qui, par le secours du Père tout puissant et tout bon, parviennent à choisir la vérité sanctifiante au milieu des erreurs funestes de cette église. Elles trouvent Jésus-Christ, et elles n'ont d'espérance qu'en son sang.[2] C'est ainsi que, dans une maison pleine de pestiférés et de cholériques, il pourrait se trouver quelques hommes qui auraient échappé à la mort malgré le choléra et la peste. Qu'est-ce que cela nous prouverait? L'innocence du choléra ou de la peste ? Non; mais la puissance de Dieu et la bonté de Dieu.

[1] Malan, *Droits divins du protestantisme*, page 33 à 34.

[2] De là vient que déjà maintenant tant d'âmes sérieuses, à leur insu, et souvent malgré elles, sont venues à nous et se sont trouvées *protestantes*, tout en disant et en croyant qu'elles ne l'étaient pas. Aussi, après avoir rejeté ce reste de crainte des hommes, qui ne veut pas convenir qu'on a *changé de religion*, elles ont été heureuses de se joindre à des frères, sous la conduite du seul berger qui est Christ. — Voyez dans l'*Espérance*, numéro du 4 octobre 1842, un article intitulé : *De la réaction catholique et de l'avenir du Protestantisme en France.*

LE

MASSACRE DE VASSY

D'APRÈS

UN MANUSCRIT TIRÉ D'UN COUVENT DE VASSY. [1]

Vassy est une ville du domaine du roi de France, des plus anciennes du comté de Champagne, située sur les limites du duché de Bar, dans une situation agréable et commode. Il y a prévôté et siége, du ressort desquels sont plusieurs villes, bourgs et villages; et même de toute ancienneté, la ville de Joinville et plusieurs villages qui en dépendent ont été justiciables de la prévôté de Vassy.

François de Lorraine, duc de Guise, et Charles, cardinal de Lorraine, son frère, [2] profitant du crédit qu'ils avaient à la cour, firent ériger en principauté, par lettres-patentes du roi Henri II, du mois d'avril 1551, la terre de Joinville, qui n'était alors qu'une

[1] Avant la révolution de 89, il y avait à Vassy un couvent de Capucins irlandais. Lors de la suppression de ce couvent, le capucin Mac-Nulty, connu sous le nom de père Casimir, se retira d'abord chez M. Delaunoy, fabricant à Vassy, puis il alla à Paris où il est mort; mais il avait laissé, en partant de Vassy, un vieux coffre qui resta fermé jusqu'en 1835. A cette époque, l'héritier du détenteur du coffre le fit ouvrir en présence de M. le juge de paix de cette juridiction, et l'on trouva parmi beaucoup d'autres papiers le manuscrit que nous publions. Le sceau du couvent (*sigil prov-lis capucinorum pro-ae hyberniae*) était aussi dans le vieux coffre. M. Pissot, juge de paix à Vassy, en est le possesseur aujourd'hui. Ce manuscrit est presque mot-à-mot conforme au récit de ce féroce massacre commandé et présidé par le duc et par le cardinal de Guise, qui se trouve dans les *Actes des Martyrs*, par Jean Crespin. Genève, 1574, pp. 1013 à 1023.

Deux gravures semblables à celle qu'on trouve à la fin de cet opuscule sont, l'une à la Bibliothèque Royale de Paris et l'autre à Florence, dans le quatorzième cabinet de la Galerie de Médicis.

Sur les murs de la grange où eut lieu le massacre se lisent encore ces mots : Passage du prêche. Grange où eut lieu le massacre, le 1er mars 1562. (*Note de l'éditeur.*)

[2] Ils étaient fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon. Claude de Lorraine, baron de Joinville, sut mériter les faveurs de François Ier, qui érigea pour lui la terre de Guise en duché-pairie, l'an 1528. (*Note de l'éditeur.*)

simple baronnie, terre en fief du roi; et pour former cette principauté, firent distraire de la prévôté de Vassy plusieurs bourgs et villages qui furent joints à Joinville. Ces lettres-patentes ne furent enregistrées au Parlement que le 7 septembre 1558, avec des corrections et changements.

Le 12 octobre 1561, après le colloque de Poissy, un ministre de la ville de Troyes ayant été nommé pour prêcher à Vassy, et y étant arrivé, fut averti par les principaux de la ville qu'il trouverait beaucoup de difficultés d'y exercer ses fonctions, par la crainte qu'on avait des seigneurs de Guise qui s'assemblaient à Joinville, au retour de ce colloque. En effet, le duc d'Aumale y arriva dans ce temps-là, et y fut suivi de près par ses frères; mais cela n'empêcha pas le ministre de prêcher. A la première exhortation qu'il fit dans la maison d'un marchand drapier, il se trouva environ cent vingt personnes, tant hommes que femmes. Le sermon fini, on nomma quatre surveillants et deux diacres; le jour suivant, qui était le 16 octobre, il se trouva six cents personnes à la prédication; l'assemblée croissait de jour en jour, de manière qu'on fut obligé de prêcher dans la cour de l'Hôtel-Dieu. Le 20, le ministre partit de Vassy pour s'en retourner à Troyes, après avoir formé une espèce d'église calviniste.

Le 13 décembre, ayant appris qu'il y avait quelques baptêmes à Vassy, il sortit de Troyes, et aussitôt qu'il fut arrivé au lieu de sa destination il continua ses sermons.

Le 16 du même mois, l'évêque de Châlons, nommé Jérôme Burgensis, fut envoyé à Vassy par le duc de Guise, suivant le conseil du cardinal de Lorraine, son frère, accompagné d'un moine estimé bon théologien, dans le dessein de ramener à la foi ceux qui s'en étaient écartés.

Y étant arrivé avec sa suite, armée de fusils et de pistolets, sur les trois heures après midi, il fit venir les principaux des calvinistes, et les pria d'engager le peuple à venir le lendemain au sermon que le religieux qu'il avait amené devait faire. Ils lui répondirent que, pour eux, ils ne voulaient ni ne pouvaient, en conscience, entendre ce sermon, et qu'à l'égard du peuple ils ne pensaient pas qu'on pût le déterminer à s'y rendre; que, si l'évêque jugeait à propos d'entendre prêcher leur ministre, ils l'assuraient qu'ils auraient pour lui et les siens tous les égards possibles, et qu'il trouverait que la doctrine qu'il leur annonçait n'était autre chose que celle des prophètes et des apôtres.

L'évêque, choqué de cette réponse, leur conseilla de suivre le chemin de leurs pères sans s'embarrasser des nouvelles opinions, et de rentrer dans le sein de l'église, dont ils ne s'étaient séparés

qu'en se laissant séduire par des hérétiques de Genève, ajoutant qu'il était bien fâché de ne savoir pas prêcher ; mais que le religieux qu'il avait amené suppléerait à son défaut. Les voyant obstinés dans leur première réponse, il leur promit de se trouver le lendemain au sermon de leur ministre.

Etant sortis de la maison où était l'évêque, ils allèrent, vers les cinq heures du soir, avertir le ministre de ce qui s'était passé, et notamment de la promesse que l'évêque avait faite de venir entendre le sermon. Le ministre loua le Seigneur, espérant que l'évêque serait suivi de beaucoup de catholiques de Vassy, auxquels l'exposition de sa foi pourrait profiter. Le lendemain, le peuple étant assemblé, on vint chercher le ministre, lequel ne voulut point partir du logis avant d'avoir prié le Seigneur de lui donner de quoi répondre à ce moine qui accompagnait l'évêque. Après la prière il s'achemina vers le peuple, s'assurant de l'assistance de celui qui a promis aux siens une bouche à laquelle leurs ennemis ne pourraient résister.

Comme on chantait les commandements de Dieu, l'évêque y arriva, étant suivi du prévôt qui avait été imbu des nouvelles opinions, mais qui s'en était détaché ; du procureur du roi, du prieur de Vassy, du religieux et de douze ou quinze personnes de sa suite ordinaire. Après avoir chanté les commandements de Dieu, on commença à prier Dieu ; mais l'évêque interrompit la prière en disant : « Messieurs, je viens ici en qualité d'évêque de Châlons, et par conséquent de ce lieu. » Le ministre lui dit qu'étant le premier en chaire, il était juste qu'il parlât le premier ; que, s'il trouvait quelque chose à redire à sa doctrine, il serait libre de parler, ainsi qu'il le jugerait à propos, dès que son discours serait fini. L'évêque, usant des mêmes termes que dessus, dit : « Messieurs, je viens ici comme évêque de Châlons, et par conséquent de ce lieu. » Mais le ministre, l'interrompant de nouveau, dit : « Monsieur, je suis très-étonné de ce que vous voulez nous empêcher d'invoquer Dieu en ce lieu, tandis que le roi nous le permet, ainsi que M. le gouverneur de la province. »

L'évêque, sans lui répondre, continua de parler, sur quoi le ministre lui dit que, puisqu'il voulait absolument parler, il y consentait, pourvu que ce fût comme simple particulier, et non en qualité d'évêque, parce qu'on ne le reconnaîtrait point pour tel. — Pourquoi ? répondit l'évêque, n'ai-je pas l'imposition des mains ? — Il faut, répliqua le ministre, il faut que l'évêque prêche la Parole de Dieu, qu'il administre les sacrements et veille jour et nuit à la garde du troupeau du Seigneur : mais vous, qui vous dites pasteur, quand avez-vous nourri votre troupeau du pain de vie ?

quand avez-vous administré les sacrements ou fait la moindre chose qu'exige votre ministère? — Comment savez-vous que je ne prêche point, reprit l'évêque? — Vous dîtes vous-même hier, répondit le ministre, que vous ne saviez pas prêcher. — Et où trouvez-vous, dit-il, qu'un évêque soit obligé de prêcher? — Je le trouve, répondit le ministre, au sixième chapitre des Actes des Apôtres, verset 4, et au quatrième chapitre de la deuxième épître de saint Paul à Timothée, verset 2. L'évêque se trouva fort embarrassé; il lui dit qu'il prêchait par ses vicaires. A quoi le ministre lui repartit : « Les apôtres et les anciens prêchaient-ils par vicaires? » — Mais vous, reprit l'évêque, êtes-vous ministre, et avez-vous reçu l'imposition des mains? — Je le suis, dit le ministre, et j'ai tout ce qu'il faut pour l'être; pour vous, vous avez l'imposition des faux prophètes. — Nous sommes, répondit l'évêque, les vrais bergers de l'Eglise, étant les successeurs des apôtres. — Et comment le seriez-vous, dit le ministre, puisque vous êtes excommunié par vos canons mêmes, étant entré dans la bergerie par la fenêtre, vous y étant introduit de vous-même, le peuple n'ayant point approuvé votre élection. Alors l'évêque, se tournant vers le prévôt, lui dit : Monsieur, je vous demande acte de ce qui vient d'être dit. — Cela est juste, répondit le ministre, et ajoutez que j'offre de prouver, par les canons du pape, que celui qui se dit évêque de Châlons est excommunié et indigne d'être évêque; puis s'adressant au peuple : « On veut vous faire croire, dit-il, que celui-là est berger qui se contente d'avoir une panetière et une houlette, sans se mettre en peine de mener son troupeau aux champs pour le faire paître. » L'évêque, outré de ce discours, lui dit : « Sortez d'ici! » Le ministre lui répondit : « Je prêcherai l'Evangile du Seigneur; si vous le voulez entendre tranquillement, vous en êtes le maître, sinon ne me troublez pas! » — Je crois bien, lui dit l'évêque, que tout se gouverne ici par fureur. — Non, non, répondit le ministre, tout se conduit de notre côté par un saint zèle qui a autrefois porté les apôtres à dire à vos semblables: « *Qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* »

Alors l'évêque s'en retourna, moins accompagné que quand il était entré; car le prévôt et les autres, qui devaient dresser le procès-verbal que l'évêque voulait faire faire, s'étaient déjà retirés par crainte, sans coucher un seul mot par écrit de tout ce qui avait été dit. Le peuple voyant que l'évêque se retirait avec le religieux, qui n'avait pas osé dire un seul mot pour appuyer les raisons de son évêque, commença à louer Dieu, levant les mains au ciel. Quelques-uns se mirent à crier : *au loup! au renard! à l'âne!*

L'évêque alla faire prêcher le religieux à l'église des catholi-

ques, n'étant suivi que de son train; car les catholiques de Vassy, qui étaient venus avec lui dans la grange pour voir le débat du ministre et du moine, ayant ouï l'offre que le ministre de première arrivée avait faite de satisfaire, après le sermon, à tout ce qu'on voudrait amener contre la doctrine qu'il annonçait; ayant ouï aussi comment il avait répondu à l'évêque, et que rien n'avait été répliqué qui fût pertinent, demeurèrent au sermon du ministre et l'ouïrent depuis le commencement jusqu'à la fin, non sans fruit. — Entre ceux qui furent gagnés au Seigneur, il y eut un vieillard tout gris auquel, à l'issue du sermon, on dit : « Eh bien ! père, que vous en semble ? — Oh ! mon enfant, répondit-il, je vois bien que nous avons été abusés. »

Le moine prêchait encore, comme les calvinistes sortaient du temple et se retiraient chez eux. Mais ayant entendu quelque bruit que faisaient quelques-uns d'entre eux en s'entretenant de ce qui s'était passé, le moine en fut saisi de frayeur, pensant qu'on en voulait à lui, et quitta la chaire si précipitamment qu'il y laissa une de ses pantoufles. L'évêque, dans la même crainte, se sauva par une porte [1] de la maison du prieur, qui est à côté de l'Eglise; mais ils reconnurent bientôt que leurs craintes étaient sans fondement.

Le lendemain matin, l'évêque alla à Joinville annoncer des nouvelles de son voyage. Le duc d'Aumale (comme on le sut depuis des domestiques de la maison) le plaisanta vivement sur ce qui lui était arrivé à Vassy, et, sur sa relation, on dressa un procès-verbal qui fut envoyé à la cour, par lequel on se plaignait de l'injure faite à l'évêque, et l'on demandait que commission fût donnée au duc de Guise pour punir les calvinistes de Vassy. Mais ils en furent avertis, et envoyèrent, de leur côté, à la cour quelques-uns d'entre eux avec un procès-verbal qu'ils dressèrent. Ce procès-verbal empêcha l'effet de celui de l'évêque, et le conseil du roi ne voulut jamais permettre qu'on usât de voies de fait contre ceux de Vassy, en sorte que les calvinistes y continuèrent librement l'exercice de leur religion. On administra même la cène le 25 du mois de décembre, jour de Noël, quoiqu'on eût été averti par un exprès de Bar-le-Duc, que le duc de Guise devait venir ce jour-là fondre sur Vassy. De trois mille personnes qui y pouvaient être, tant de la ville que de la campagne, il y en eut environ neuf cents qui la reçurent après avoir rendu raison de leur foi.

Le lendemain, le ministre retourna à Troyes, le temps qu'il devait rester étant expiré. On envoya à Genève et à Paris, pour avoir

[1] Cette porte est aujourd'hui murée, mais on peut néanmoins la voir dans la ruelle qui est au nord de l'église; elle donne dans la chapelle dite de l'*Enfant Jésus*. (*Note de l'Editeur.*)

des ministres qui résidassent à Vassy. Celui qui fut envoyé à Paris n'en amena point ; mais celui qui était allé à Genève en amena un, nommé Léonard Morel. Comme il tardait à y arriver et qu'il y avait huit ou neuf baptêmes à faire, le ministre de Troyes fut prié pour la troisième fois de revenir à Vassy ; il y arriva le 25 janvier, et ayant fait ce que son ministère exigeait, il alla à Bar-sur-Seine, ainsi que le lui avaient recommandé les religionnaires de Troyes, pour y faire la même chose qu'à Vassy. Après qu'il y eut passé quelques jours, deux ministres arrivèrent, l'un pour Bar-sur-Seine et l'autre pour Vassy.

Dans ce même temps arrivèrent aussi quelques calvinistes de Vassy, avec des lettres pour ceux de Troyes, qui mandaient à leur ministre de retourner à Vassy avec les porteurs des lettres pour y demeurer le temps du carême, à cause du moine que l'évêque de Châlons devait envoyer pour y prêcher pendant ce temps. Ceux de Bar-sur-Seine s'y opposèrent, parce qu'on leur avait promis ce ministre pour un certain temps qui n'était pas encore expiré, consentant néanmoins qu'il y allât quatre ou cinq jours seulement, afin d'y introduire le nouveau ministre. Ainsi il retourna pour la quatrième fois à Vassy, et y arriva le 20 février.

Cependant Antoinette de Bourbon, douairière de Guise, mère du duc et du cardinal, voyait avec peine ce qui se faisait à Vassy, qui n'est éloigné que de trois lieues de Joinville où elle avait sa résidence, et elle cherchait tous les moyens possibles d'y empêcher l'exercice de la religion calviniste, y étant vivement engagée par le prévôt [1] et le prieur de Vassy. Elle fit faire défense, sous grandes peines, à tous ses sujets et à ceux de ses enfants, d'aller aux prêches qui se faisaient à Vassy et ailleurs, et de parler contre l'Eglise catholique romaine, leur enjoignant d'aller à la messe et de vivre comme leurs prédécesseurs. Elle écrivit des lettres menaçantes au gouverneur et aux principaux de Vassy, les avertissant que Marie, reine d'Ecosse, fille de sa fille, était usufruitière de Vassy, [2] et que tout ce qui s'y faisait touchant l'exercice de la religion lui déplaisait ; que ses enfants, qui étaient alors en Allemagne, à leur retour en seraient très-mécontents, et en pourraient bien faire repentir les habitants de Vassy s'ils ne cessaient leurs assemblées. L'effet suivit de près ces menaces : le duc de Guise, revenant des frontières d'Allemagne, étant à Joinville au mois de février, demanda à ses plus familiers si ceux de Vassy avaient toujours des

[1] Le fils du prévôt était curé de Vassy. (*Note de l'Editeur.*)

[2] Marie de Lorraine, sœur du duc François de Guise et du cardinal, épousa Jacques V, roi d'Ecosse, et fut la mère de Marie Stuart. On sait que cette dernière épousa François II, roi de France, mais jamais elle ne fut usufruitière de Vassy. (*Note de l'Editeur.*)

prêches et des ministres. On lui répondit que oui, et que le nombre en augmentait de jour en jour.

Le duc fut très-irrité, et pour exécuter plus secrètement la vengeance qu'il avait conçue contre les religionnaires de Vassy, il partit de Joinville le samedi, dernier jour de février 1562, accompagné du cardinal de Guise, son frère, et de sa suite, et alla loger au village de Dommartin-le-Franc, [1] éloigné de Joinville de deux lieues et demie.

Le lendemain, qui était le dimanche premier jour de mars, après qu'il eut entendu la messe de grand matin, accompagné d'environ deux cents hommes de sa suite, armés de fusils et de pistolets, il partit de Dommartin et prit le chemin de Vassy. En passant à Brousseval, village éloigné d'un quart de lieue de Vassy, comme on sonnait en cette ville pour aller au prêche, [2] le duc demanda ce que c'était : — « Pour aller à la prédication du ministre. » Alors Lamontagne, maître d'hôtel du duc d'Aumale, qui marchait à côté du duc de Guise avec Labrosse l'aîné, dit que c'était pour assembler les huguenots, qu'il y en avait beaucoup à Brousseval qui fréquentaient les prêches de Vassy, et qu'il serait à propos de leur donner une charge ; mais le duc de Guise répondit : « Marchons ! il les faut aller voir pendant qu'ils sont assemblés. » Il y avait aux environs de Vassy un certain nombre d'hommes d'armes et d'archers de la compagnie du duc de Guise, qui, peu de temps auparavant, avaient fait montre d'aller à Montier-en-Der. Au lieu de retourner chez eux, comme ils avaient coutume de faire après les montres, ils se retirèrent à Vassy et logèrent la plupart chez les catholiques. Le samedi, veille du massacre, on les vit préparer leurs armes ; [3] cependant les religionnaires ne se doutèrent point de la conjuration, dans l'opinion où ils étaient qu'étant sujet du roi, le duc ne leur ferait aucune violence, d'autant plus que, deux moins auparavant, lui et ses frères étaient passés assez près de Vassy sans leur marquer aucun mécontentement.

[1] La maison où le duc de Guise logea existe encore ; elle appartient à M. de Châteauvieux. (*Note de l'Editeur*.)

[2] D'après la tradition, *le second coup de la messe* était le signal pour les protestants de se rendre au prêche. (*Note de l'Editeur.*)

[3] On voit que cette conjuration était tramée de longue main : Davila dit formellement que les chefs du parti catholique, indignés de l'édit de janvier 1562 (cet édit permettait aux religionnaires d'exercer publiquement leur culte dans les faubourgs et dans les campagnes), se retirèrent de la cour : *Machinando già di disturbare l'editto et d'opporsi per ogni modo alla fatti ne ugonotta*, liv. II, p. 79. — Plus loin, liv. III, p. 86, lorsque Tondeur, capitaine du château de Vassy, s'appuyait de l'édit de janvier, nous lisons : *Il duca sdegnato non meno della riposta che del fatto, messa la mano sulla spada, replico, pieno di colera, che l'editto, cosi strettamente legato, si troncarebbe con il filo di quella.* » (*Note de l'Editeur.*)

Comme le duc de Guise arrivait à Vassy, un jeune cordonnier sortait de sa maison, près de la porte de la ville; Lamontagne, le montrant au doigt, dit que c'était l'un des ministres. Le duc appela ce cordonnier, lui demanda s'il était ministre et où il avait étudié. Il lui répondit qu'il n'était pas ministre et qu'il n'avait jamais été aux écoles; par ce moyen, il échappa de la troupe qui l'avait environné, et qui lui dit que son affaire était bien mauvaise s'il eût été ministre.

De là donc, le duc passa dans la ville avec sa troupe, comme s'il eût voulu prendre le chemin pour aller à Eclaron, où l'on disait qu'il allait dîner; mais passant devant la halle, qui était proche de l'église, au lieu de suivre le chemin d'Eclaron, il se détourna et alla descendre sous la halle. De là, il entra à l'église; ayant fait appeler le nommé Dessales, prieur, et Claude-le-Nain, prévôt de Vassy, dont le fils, pourvu de la cure de Vassy et du prieuré des Hermites, près de cette ville, il leur parla un moment; et, sortant subitement de l'église, il fut suivi de beaucoup de gens de sa troupe. On ordonna aux catholiques de demeurer à l'église, en les avertissant que, s'ils sortaient dans les rues, ils courraient risque de leur vie.

Le duc étant sorti de l'église aperçut d'abord d'autres personnes de sa troupe qui se promenaient sous la halle et autour du cimetière, en l'attendant. Il leur ordonna de marcher droit où le prêche se faisait : c'était dans une grange éloignée de l'église d'environ cent pas, à la pointe de la rue et du chemin que le duc devait prendre pour aller à Eclaron. Aussitôt ceux de la compagnie qui étaient à pied s'avancèrent vers la grange, le guidon de cette compagnie, nommé Labrosse, marchant le premier, et à côté ceux de la compagnie qui étaient à pied. Après les cavaliers, marchait le duc de Guise accompagné de plusieurs, tant de sa suite que de celle du cardinal, son frère. Le ministre, nommé Léonard Morel, avait déjà fait les premières prières et commencé la prédication à laquelle assistaient environ douze cents personnes, tant hommes que femmes et enfants. Dès que les cavaliers se furent approchés de la grange d'environ vingt-cinq pas, ils tirèrent deux coups de fusil sur ceux qui étaient sur les échafauds, près des fenêtres.

Ceux qui étaient dans la grange, près de la porte, voulurent la fermer; mais ils en furent empêchés par les gens du duc de Guise qui sur-le-champ tirèrent leurs épées, criant : « Tue, tue, mort-dieu, tue ces huguenots ! » Le premier qu'ils rencontrèrent fut un crieur de vin qui était devant la porte de la grange : ils lui demandèrent s'il n'était pas huguenot, et en qui il croyait; et ayant répondu qu'il croyait en Jésus-Christ, ils lui donnèrent deux grands coups d'épée à travers le corps. S'étant relevé pour se sauver, ils

lui donnèrent encore d'autres coups dont il mourut sur la place. Deux autres furent tués près de la porte comme ils voulaient sortir de la grange pour s'échapper. Alors le duc et ses gens entrèrent en foule dans cette grange, frappant à coups d'épée sur tous ceux qu'ils rencontraient, sans égard pour leur sexe ni pour leur âge.

Plusieurs tiraient sur ceux qui étaient sur les échafauds ; d'autres fauchaient à grand coups de sabre à travers le corps de ceux qui leur tombaient sous la main ; d'autres enfin leur fendaient la tête, leur coupaient les bras et les mains, et tâchaient de les mettre en pièces. Les murailles et les échafauds de la grange étaient teints de sang : la fureur des meurtriers était si grande, que ceux qui étaient dans la grange furent contraints de rompre et de percer les toits pour se sauver ; et craignant de retomber entre les mains de leurs ennemis, ils sautaient par-dessus les murailles de la ville, qui étaient assez hautes, et s'enfuyaient aux bois et aux vignes, les uns blessés au bras, les autres à la tête et aux autres parties du corps.

Le duc était lui-même dans la grange, l'épée nue à la main, ordonnant à ses gens de tuer, notamment les jeunes gens. Mais à la fin il dit d'épargner les femmes enceintes; et, poursuivant ceux qui étaient sur les échafauds et s'efforçaient de se sauver par le toit, il criait : « A bas, canailles ! » leur faisant des menaces épouvantables. Il ne se porta à ménager les femmes grosses, que parce que la duchesse sa femme, passant près des murs de la ville, et entendant le bruit des coups de fusils et de pistolets, et les cris des malheureux qu'on traitait si cruellement, envoya en diligence vers le duc son mari, le supplier de faire cesser la persécution des femmes grosses.

Pendant ce massacre, le cardinal de Guise était devant l'église de Vassy, appuyé sur les murs du cimetière, regardant vers la grange où étaient ceux qui tuaient et massacraient.[1]

[1] Ce fut le cardinal de Guise qui proposa d'établir en France l'odieux tribunal de l'inquisition, pour empêcher, disait-il, les progrès du calvinisme. Il conçut le premier l'idée d'une ligue dont il proposa le plan au Concile de Trente, ligue funeste à la France, et qui mit l'État à deux doigts de sa perte. (Fériel, *Histoire de Joinville.*)

Il fit compter mille écus d'or au gentilhomme du duc d'Aumale, son frère, qui lui apporta la première nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy. (De Thou, I, 53, p. 632.)

Le 26 décembre 1574, se trouvant à Avignon, dans la procession dite des *Battus*, avec Catherine de Médicis et Henri III, il fut saisi d'un violent mal de tête qui le força de se retirer avant la fin de cette cérémonie ridicule. Une grosse fièvre survint qui l'emporta presque aussitôt. Nul n'avait soufflé plus que lui le feu des guerres civiles, et ne s'était montré plus cruel. Médicis parut respirer en apprenant sa mort; mais la nuit suivante on l'entendit pousser des cris de terreur ; ses femmes accoururent, et la trouvèrent dans le délire. « Délivrez-moi de cette vue, dit-elle, voilà le cardinal qui me poursuit, il m'entraîne en enfer ! »

(De Bonnechose, *Histoire de France*, tome 1, p. 374-375.)

(*Note de l'Editeur.*)

Plusieurs des religionnaires se sauvèrent d'abord par-dessus les toits; mais à la fin quelques-uns des meurtriers les aperçurent sur le toit, et tirèrent sur eux avec de grandes arquebuses, et en tuèrent plusieurs.

Les domestiques de Dessales, prieur de Vassy, tirant sur ces malheureux, les faisaient tomber à bas comme des pigeons sur un toit. L'un de ces domestiques s'est vanté depuis le massacre, en présence de plusieurs personnes, d'en avoir, pour sa part, fait tomber à bas une demi-douzaine, et que si les autres en eussent fait autant il s'en serait moins échappé. Le ministre, au commencement du massacre, ne cessa de prêcher, et tint ferme jusqu'à ce qu'on tirât un coup de fusil droit à la chaire où il était; alors il se mit à genoux, priant le Seigneur d'avoir pitié de lui, et surtout de son troupeau. Après sa prière, pensant à se sauver, il laissa sa robe pour n'être pas reconnu; mais, passant par la porte, il tomba sur un homme mort, et reçut un coup d'épée à l'épaule droite. S'étant relevé pour se sauver, il fut arrêté et frappé de plusieurs coups sur la tête, dont il tomba à terre, et se sentant mortellement navré, il s'écria : « O Seigneur! mon âme en tes bras je viens rendre; car tu m'as racheté, ô Dieu de vérité! » Dans ce moment, un des meurtriers accourut pour lui couper les jarrets; mais son épée se rompit à la garde. Il fut délivré par deux gentilshommes qui dirent : « C'est le ministre, il faut le mener à M. de Guise. » Ils le prirent alors par-dessous les bras, et le menèrent jusqu'au devant de la porte de l'église. Le duc, qui en sortait avec le cardinal son frère, lui dit : « Es-tu le ministre? Tu es bien hardi de séduire ce peuple! » — « Monsieur, lui répondit le ministre, je ne suis point un séducteur, car j'ai prêché l'Evangile de Jésus-Christ. Le duc sentant que cette simple et briève réponse condamnait son entreprise, commença à jurer en disant : « Mortdieu! l'Evangile prêche-t-il la séduction? Tu es cause de la mort de tous ces gens, tu seras pendu tout à l'heure. Çà, prévôt, faites dresser une potence pour qu'on pende cet homme-là. » Aussitôt le ministre fut mis entre les mains des laquais qui l'accablèrent d'outrages. Les femmes de la ville, qui étaient catholiques, lui jetèrent de la boue au visage, criant : « Tuez, tuez-le, ce méchant, qui est cause de la mort de tant de gens, » et on eut bien de la peine à le garantir de la fureur de ces femmes. Pendant que les domestiques le tenaient, le duc rentra dans la grange : on lui apporta une Bible dont on se servait aux prédications. Le duc, la tenant à la main, appelle son frère le cardinal, et lui dit : « Tenez, mon frère, voyez le titre des livres des huguenots. » Le cardinal, le voyant, dit : « Il n'y a rien de mauvais dans ce livre, car c'est la Bible et la Sainte-Ecriture. »

Le duc, fâché de ce qu'il ne lui répondait pas selon son désir, entra en une plus grande rage qu'auparavant, et dit : « Comment, sangdieu ! la Sainte-Ecriture ? il y a quinze cents ans que Jésus-Christ a souffert la mort et la passion, et il n'y en a qu'un que ces livres sont faits. Comment dites-vous que c'est l'Evangile ? Par la mortdieu tout n'en vaut rien. » Cette fureur déplut tellement au cardinal qu'on lui entendit dire par derrière : « Mon frère a tort. »

Pour revenir aux persécutés, ceux qui ne pouvaient monter et gagner le toit de la grange, étaient poursuivis l'épée dans les reins, et fuyant de la grange, étaient forcés de passer entre deux rangs d'ennemis tant à pied qu'à cheval, qui les poursuivaient avec la dernière fureur. Cependant, par la grâce de Dieu, plusieurs s'échappèrent tant par-dessus les toits qu'autrement sans être blessés. Ce massacre dura une grande heure, et pendant ce temps les trompettes du duc sonnèrent par deux diverses fois. Quand les fidèles demandèrent miséricorde au nom de Jésus-Christ, les meurtriers se moquant d'eux disaient : « Vous appelez votre Christ, où est-il maintenant ? qu'il vous sauve ! »

Il mourut dans ce massacre une soixantaine de religionnaires, et deux cent cinquante environ furent fort navrés et mutilés. Plusieurs eurent les bras, les jarrets et les doigts coupés. Au nombre de ceux qui restèrent sur la place, sont : M. Jacques Desmougeot, recteur des écoles à Vassy ; Jean Lepoix, procureur-syndic des habitants de cette ville ; Antoine de Borde, sergent royal en la prévôté ; Claude Lefèvre, drapier, auquel après sa mort on prit une bourse qui contenait une somme considérable que les meurtriers emportèrent ; Nicolas Caillot, Quentin Jacquard, Guillaume Drouot, Nicolas Menissier, Daniel Thomas, Jacques Joly, tous drapiers ; Jean Vanciennes, Clément Maillard, Clément Richard, Nicolas Robin, Clément Brachot, Nicolas Couverpuis, Didier Jacquemard, Claude Lejeune, Simon Jeoffroy, Jean Desmougeot, Jean de Moizy, Simon Chiquet, Guillaume Briel, Jean Jacquot, Denis de Morizot, Nicolas Brissonnet, Jean de Colesson, Claude Simon, Jean de la Loge, Pierre Deschets, Jean Dubois, Girard Dauzamillier, Benjamin son fils, Jean Lefèvre, Pierre Arnoult, Didier le Madeleine, Nicolas Maillard, Didier Jobart, Marguerite, femme de Girard Lucot ; Nicole de Borde, veuve de Jean Robin, demeurant à Vassy ; Jean Pataut, marchand à Trois-Fontaines, près Vassy ; Robert de Porteilles de Hauteville, et autres dont on n'a pas encore connaissance.

Jeanne, femme de Nicolas Thiellemen, fut tuée sous la halle, par deux laquais, pour lui prendre son agrafe d'argent ; son fils voulut la secourir et reçut un grand coup d'épée dans le ventre ; les autres morts qui restèrent dans la grange et dans la rue furent

pillés de souliers, gibecières, manteaux, bonnets, chapeaux, coiffes de filles et de femmes. On emporta douze livres tournois du tronc des pauvres qui était attaché à la porte, qui fut brisé. La chaire brisée, la Bible emportée, la maison du nommé Changniot, boucher, fut pillée jusqu'à la dernière serviette. On ne voyait que femmes décoiffées, échevelées et couvertes de sang, toutes en pleurs et jetant de grands cris.

Le prévôt, nommé Claude-le-Nain, qui avait engagé au massacre la douairière de Guise, sachant que quinze ou seize domestiques du duc logeaient à l'auberge du Signe, alla vite les chercher, leur disant qu'ils perdaient leur temps, tandis que les autres repassaient si bien les huguenots. Aussi ils prirent de longues arquebuses et commirent beaucoup de meurtres et d'excès.

Le ministre, blessé de plusieurs coups sur la tête et ailleurs, ainsi qu'Etienne Gallois et Nicolas Thiellemen, échevins de Vassy, furent liés et garottés par ordre du duc, qui demanda au prévôt s'il n'y avait point d'exécuteur de hautes œuvres ; il lui répondit que non, mais qu'il en procurerait s'il le souhaitait.

Au même instant, le duc envoya chercher Claude Tondeur, [1] capitaine de Vassy, qui était dans sa maison, au château de cette ville, et qui vint aussitôt. Le duc, après lui avoir fait de vifs reproches de ce qu'il avait souffert des assemblées à Vassy, et que l'on prêchât, lui enjoignit de le suivre jusqu'au village d'Attancourt, éloigné de Vassy d'une demi-lieue, et dit à ses gens de le suivre avec le prisonnier, qui fut attaché avec deux cordes de charrue et traîné dans la boue jusqu'à Attancourt, sur la chaussée d'Eclaron, où allait le duc. Quant à Nicolas Thiellemen, il fut élargi pour faire inhumer sa femme et panser son fils, qui avait été blessé en voulant secourir sa mère, qui fut tuée sous la halle, et moyennant la promesse qu'il fit de se représenter le lendemain au duc, à Eclaron.

Le duc monta à cheval et partit de Vassy avec le cardinal son frère, la duchesse sa femme, et plusieurs autres de leurs familiers, dîner à Attancourt, dans la maison du nommé Jacques Colesson. Après le dîner, le duc fit venir devant lui le capitaine de Vassy avec Gallois, leur fit de vives remontrances, avec menace de perdre et de ruiner Vassy, s'il arrivait qu'on fît des assemblées et qu'on se servît de ministres comme on avait fait et leur ordonna de vivre comme leurs ancêtres, [2] et d'aller à la messe, ce

[1] Claude Tondeur allégua l'édit de Janvier qui permettait aux religionnaires d'exercer publiquement leur culte dans les faubourgs et dans les campagnes. Détestable édit, s'écria le duc en mettant la main sur la garde de son épée; c'est avec cette arme que je saurai en faire la rescission.

Voir la note de la page 15

[2] La religion que nous professons est aussi ancienne que le monde : la

qu'ils promirent. Cependant, à l'instigation du prévôt et de Lamontagne, leurs plus grands ennemis, il ne laissa pas de les faire conduire à Eclaron, où il alla coucher avec toute sa suite; le ministre y fut apporté sur une échelle par trois ou quatre hommes, depuis Attancourt, et le long du chemin il fut maltraité et outragé par les gens du duc. Le ministre, Gallois et le capitaine furent gardés toute la nuit comme des criminels.

Le lendemain, lundi 2 mars, Gallois, le capitaine, et Thiellemen, qui s'était venu représenter selon l'ordre du duc, furent menés dans une galerie du château d'Eclaron, où le duc devait passer. Y étant arrivé, il les fit mettre à genoux pour demander grâce au duc; et comme il passait par cette galerie, quelques-uns de ses gens lui dirent que ceux de Vassy avaient envoyé vers le roi. — « Qu'ils y aillent, ils n'y trouveront pas leur amiral ni le chancelier. — Le lendemin, le capitaine, Gallois et Thiellemen, après avoir donné caution, furent mis en liberté et renvoyés à Vassy. Mais le

foi qui unit le *protestant* à Dieu l'unit, en même temps et en Jésus, à un Abel, à un Enoch, à un Noé, à un Abraham, à un Josué, à un David, comme à un saint Pierre, à un Polycarpe, à un Cyprien, et à tous les autres croyants de tous les temps et de tous les lieux.

Nous croyons que le salut du pécheur *est un don gratuit de la charité de Dieu*, et que l'âme de l'homme est entièrement et à jamais justifiée par *la seule foi* en Jésus-Christ, époux, prince et chef unique de l'église qu'il aime et dont il est aimé; et ainsi nous *protestons* contre toute religion qui attribue quelque mérite au pécheur, et qui dit que les vertus ou les œuvres de l'homme en rachètent les fautes.

Mais si nous voulons être sauvés gratuitement sans les œuvres de la loi (Rom. III, 20-27, titre III, 4-7), nous voulons aussi témoigner notre reconnaissance pour ce salut gratuit, « en offrant nos corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu. » Nous voulons nous souvenir que nous avons été rachetés à grand prix et ne plus vivre pour nous-mêmes, mais pour celui qui nous a rachetés; nous voulons glorifier Dieu en nos corps et en nos esprits qui lui appartiennent; nous voulons annoncer, par la sainteté de notre conduite, les vertus de celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière. Nous voulons aimer Dieu parce qu'il nous a aimés le premier; nous voulons bénir ceux qui nous maudissent et faire du bien à ceux qui nous haïssent, soulager les nécessiteux en nous souvenant de celui qui, étant riche, s'est fait pauvre pour nous, afin que par sa pauvreté nous fussions rendus riches. Mais de tout cela nous ne nous glorifierons point, nous ne regarderons point ces bonnes œuvres comme des titres au salut, comme devant nous mériter le ciel; mais bien comme les fruits de notre foi; et comme celle-ci est un don de Dieu, nous rapporterons à Dieu et la gloire de notre foi, et la gloire de nos œuvres. *Tout à Dieu, tout pour Dieu.* Voilà la maxime du vrai *protestant*. « Non point à nous, Seigneur, mais à ton nom donne gloire. » Oui, gloire, éternellement gloire à celui qui, par sa grâce, commence en nous la bonne œuvre et qui, par sa grâce, l'achève; mais à nous, créatures indignes, confusion de face.... et éternelle reconnaissance!

Telle est notre croyance ferme et immuable : c'est pour elle que nos pères ont préféré dire adieu à leur patrie, à leurs biens, mourir sur les bûchers et sur les échafauds, plutôt que de renier leur foi, — et c'est pour elle que nous espérons recevoir de Dieu, dans les mêmes circonstances, la même force de souffrir et de mourir.

(*Lettre à l'Archevêque de Toulouse*, p. 277, 278.)

ministre fut conduit le même jour, par ordre du duc, au château de Saint-Dizier, attaché à la maison de Guise, sous la garde de François Desbores, capitaine de l'endroit. Depuis ce jour, Desbores, ou Dumesnil, tint le ministre dans une prison [1] si étroite, que personne n'osait lui donner les choses les plus nécessaires. On ne souffrait pas même que ceux de la ville, qui lui apportaient à manger et à boire, entrassent dans le château pour le voir; en sorte qu'il fut plusieurs fois plus de vingt-quatre heures sans boire ni manger; il fut même souvent menacé, par les gens de Dumesnil, d'être jeté dans un sac à la rivière. On voulut le contraindre de faire ses pâques à la manière des catholiques, sous promesse de le mettre en liberté, mais il refusa. Il resta dans cette prison jusqu'au 8 mai 1563. Ce fut par l'entremise du prince de Porcien qu'il en sortit.

Pendant que le duc était à Eclaron, on envoya à Vassy un vieux légiste nommé Alexandre Le Gruges. avocat du roi à Chaumont-en-Bassigny, pensionnaire de la maison de Guise; y étant arrivé, il fit avec Claude-le-Nain une information à la décharge du duc, au sujet de ce massacre, dans laquelle furent entendus tous témoins qui avaient assisté et participé au massacre. Lamontagne même, dont le fils était pourvu d'un prieuré de mille à douze cents francs de rente, à une lieue de Vassy. y fut entendu, quoiqu'il eût aidé à tuer Jean Pataut, de l'église des calvinistes; de même que Digoine Claude, maréchal-des-logis du duc, Labrosse et autres catholiques. Les domestiques du duc et plusieurs autres de sa suite mirent en vente, à Eclaron, les manteaux, chapeaux, ceintures, coiffes et autres objets pris lors du massacre. Huít jours après l'événement, la douairière de Guise envoya à Vassy le seigneur de Thou, nommé du Châtelet, pour empêcher que le reste des religionnaires ne s'assemblât à Vassy. Par le conseil du prévôt, il fit dresser deux potences faites avec du bois des siéges de la grange où l'on prêchait, et menaça de faire pendre ceux qui s'assembleraient. Il fit faire perquisition des armes dans les maisons, et ordonna, sous peine de vie, d'aller à la messe; obligeant quelques religionnaires de faire enterrer, à la manière des cathoques, leurs parents qui étaient morts.

Huit jours après l'arrivée du seigneur de Thou, vint le seigneur Despots, qui disait être envoyé pour informer de la vérité du mas-

[1] Nous avons vu à Rome le cachot des prisons Mamertines où fut jeté l'apôtre saint Paul, par ordre de l'empereur Néron; nous avons vu à Saint-Dizier le cachot où fut jeté le ministre Léonard Morel, par ordre du duc de Guise. Nous trouvons que ces deux prisons souterraines se ressemblent parfaitement. (*Note de l'Editeur.*)

sacre, ce qu'il ne fit pas. Au contraire, ayant fait venir un nommé Gondruvart, lieutenant particulier du bailliage de Chaumont, et quelques autres officiers, pensionnaires de la maison de Guise et de ses frères, pour faire cette information, ce lieutenant entendit seulement la déposition des premiers témoins interrogés par Claude-le-Nain, avec quelques autres qui avaient participé au massacre, quoiqu'on lui en offrît qui n'y avaient point participé et qui n'étaient pas protestants. [1] Avant le massacre, les habitants de Vassy allaient vendre leurs denrées à Joinville, Saint-Dizier et autres lieux; mais depuis il fut défendu de les laisser entrer, surtout ceux de la religion.

Sitôt que le duc fut arrivé à la cour, Dumesnil obtint une commission pour lever des gens en grand nombre dans les villages voisins de Saint-Dizier, à l'effet d'empêcher ceux de la religion de faire leurs exercices.

Le dimanche 1er août, il fit sonner le tocsin dans les villages voisins, et assembla par ce moyen un grand nombre de gens tant à pied qu'à cheval, de Saint-Dizier, Eclaron, Valecourt, Humbécourt, Allichamp, Louvemont et autres lieux. Il les obligea de le suivre avec menaces et coups de bâton; il les fit marcher au Buisson, à une petite lieue de Vassy, comptant y prendre un gentilhomme nommé La Chapelle, qui y faisait sa demeure, et fréquentait les assemblées des prêches qui se faisaient à Vassy; mais il ne l'y trouva pas. Il entra dans sa maison avec le prévot, qui, avec ses gens, le pria d'aller à Vassy, ainsi qu'il en était convenu avec Dumesnil. Le prévôt le mena à un endroit nommé la Grange-Collart, en la maison d'un nommé Jean Morizot, dans laquelle ceux de sa suite prirent une grande somme d'argent dans un coffre, et autres meubles appartenant à Morizot. En sortant de ce hameau, Dumesnil fit marcher ses hommes à Voileconte, à une lieue de Vassy, comptant y rencontrer Montbeillard et son gendre de Montier-en-Der, qui avaient pareillement fait assembler nombre de gens des villages voisins au son du tocsin, comme de Rozière, Sommevoire, Robert-Massy et autres, avec intention d'accompagner Dumesnil à Vassy, pour surprendre et massacrer le surplus de ceux de Vassy qui avaient recommencé des assemblées et faisaient leurs prières les dimanches et les fêtes. Cependant Dumesnil, Montbeillard et leurs gens ne purent le joindre, parce que, environ à quatre heures du soir du même jour, survint une grêle et un orage si impétueux, que les paysans qui les suivaient furent obligés de se mettre le visage à terre; et cet orage fut si violent, que

[1] Ceci ressemble à ce qui se passe maintenant à O-Taïti.
(*Note de l'Editeur*.)

les blés et autres grains furent entièrement perdus et coupés ras de terre. Dumesnil fut obligé de regagner Saint-Dizier, et de renvoyer ses paysans. Il fit prisonnier le nommé Nobis, parce qu'il était étroitement lié avec La Chapelle; mais après l'avoir retenu quelques jours, il le renvoya

Ce même jour 1er août, le prévôt et le procureur du roi de Vassy firent monter au clocher les sonneurs, et leur ordonnèrent de sonner le tocsin sur les quatre heures du soir lorsqu'on serait aux prières, pour assembler les habitants des villages voisins, auxquels ils avaient enjoint de se rendre en cette ville aussitôt qu'ils auraient entendu sonner la cloche, pour tomber sur ceux qui étaient à la prière à cette heure-là; mais l'orage empêcha l'exécution de ce projet.

Dans ce même temps, sur les informations dont il a été ci-devant question, intervint un arrêt du parlement par lequel, entre autres, la ville de Vassy serait démantelée, que les anciens, diacres et surveillants de l'Eglise réformée seraient pris au corps, si non ajournés à trois briefs jours, avec saisie et annotation de leurs biens, En exécution de cet arrêt, les murs de la ville ont été depuis abattus et rasés, et les anciens, diacres et surveillants de l'église calviniste ajournés à trois briefs jours.

Denis de Roynel, natif de Joinville, l'un des diacres de cette église, fut pris et pendu, à la poursuite de la douairière de Guise, sous prétexte d'avoir porté les armes sous le prince de Condé. Gallois, marchand de Vassy, fut pris et mené prisonnier à Saint-Dizier, où Dumesnil le retint plus de six semaines comme un criminel et dans une prison humide; et après lui avoir fait payer une somme considérable pour sa rançon, il le renvoya à Vassy.

Depuis le mois de septembre 1562 jusqu'au mois d'avril suivant, la ville de Vassy eut toujours garnison. Ceux de la religion furent pillés, battus, outragés, leurs maisons brisées et démolies, jusqu'à fenêtres, portes fermées et barreaux de fer qui ont été pris et emportés par les soldats, tant de la compagnie d'un nommé Renepont, que de celle d'un nommé Asprenon, sous la conduite de Claude-le-Nain, prévôt de Vassy.

NOTA. *Cette relation a été tirée d'un livre imprimé peu de temps après le massacre de Vassy. On n'a rien changé au style, mais on a seulement remplacé les termes anciens par d'autres qui sont actuellement en usage.*

IMPRIM. DE C.-H. LAMBERT, RUE BASSE-DU-REMPART, 24.



...é sur pierre d'après une ancienne gravure faite en 1562.

...a ville se sau-

...quebousez

...is.

LIBRAIRIE DE L.-R. DELAY,

RUE TRONCHET, 2, PRÈS LA MADELEINE, A PARIS.

APPEL A LA CONSCIENCE DE TOUS LES CATHOLIQUES ROMAINS, particulièrement adressé au pape, sur le vrai sens du passage : « *Tu es pierre*, etc., » par A. Bost, ministre de l'Evangile; 2e édition, in-18 .... » 4

CONCILES (les), ou *Ce qu'il faut penser de l'infaillibilité de l'Eglise romaine*, par le révérend Hartley; brochure in-16........ » 2

POURRAI-JE ENTRER JAMAIS DANS L'ÉGLISE ROMAINE AUSSI LONGTEMPS QUE JE CROIRAI TOUTE LA BIBLE? Question soumise à la conscience de tout lecteur chrétien, par le révérend docteur Malan; 3e édition, 1 vol. in-12............... 4 »

LUCILE, ou la *Lecture de la Bible*, par Ad. Monod; 2e édition, 1 vol. in-8°. (Ouvrage couronné)............................ 3

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION DU SEIZIÈME SIÈCLE, par Merle-Daubigné; 3 vol. in-8°.............................. 20 5

ESSAI SUR LE DROIT DE TOUT HOMME DE LIRE LA BIBLE, par Guillaume Monod; 1 vol. in-18............................ » 7

THÉOPNEUSTIE, ou *Inspirations plénières des Saintes-Ecritures*, par L. Gaussen; 2e édition, 1 vol. in-8°................ 6

ÉPOQUES DE L'ÉGLISE DE LYON, fragments de l'histoire de Jésus-Christ; 1 vol. in-8°.................................... 2

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DES FRÈRES DE BOHÊME ET DE MORAVIE, depuis son origine jusqu'en 1741, par A. Bost; 2 vol. in-12 12

LE PORTRAIT DE MARIE DANS LES CIEUX; in-12, avec portrait .... »

LA VIERGE ET LES SAINTS..................................

IMPRIMERIE DE C.-H. LAMBERT, RUE BASSE-DU-REMPART, 24.

